

CONFÉRENCES

DU

RÉVÉREND PÈRE LACORDAIRE.

(Voir les numéros du 5 et du 19 septembre.)

(Suite.)

Il restait quelque chose, Messieurs, n'en doutez pas, il restait quelque chose de plus généreux que l'intérêt, de plus élevé que le devoir, de plus puissant que l'amour. Songez votre cœur, et si vous avez peine à m'entendre, si vos propres dons vous sont inconnus, écoutez Bossuet parlant de vous : "Quand Dieu, dit-il, fit le cœur de l'homme, il y mit premièrement la bonté." Voilà, Messieurs, une parole divine, et Bossuet n'eût-il prononcé que celle-là je le tiens pour un grand homme. La bonté ! c'est-à-dire cette vertu qui ne consulte pas l'intérêt, qui n'attend pas l'ordre du devoir, qui n'a pas besoin d'être sollicitée par l'attrait du beau, mais qui se penche d'autant plus vers un objet qu'il est plus pauvre, plus misérable, plus abandonné, plus digne de mépris ! Il est vrai, Messieurs, il est vrai, l'homme possède cette adorable faculté, j'en jure par vous tous. Ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour, qui méritent l'élevation de son âme, c'est la bonté. C'est elle qui donne à la physionomie humaine son premier et plus invincible charme ; c'est elle qui nous rapproche les uns des autres ; c'est elle qui met en communication les biens et les maux, et qui est partout, du ciel à la terre, la grande médiatrice des êtres. Regardez au pied des Alpes ce vil ermite sans yeux, sans sourire et sans larmes, qui ne connaît pas même sa dégradation, et qui semble un effort de la nature, pour s'insulter elle-même dans le désespoir de ce qu'elle a produit de plus grand : gardez-vous de croire qu'il n'ait trouvé le chemin d'aucune âme, et que son reproche lui ait ravi l'amitié de l'univers. Non, il est aimé, il a une mère, il a des sœurs, il a une place au foyer de la cabane, il a la meilleure et la plus sacrée, parce qu'il est le plus déshérité. Le sein qui l'a nourri le porte encore, et la superstition de l'amour n'en parle que comme d'une bénédiction envoyée par Dieu. Voilà l'homme !

Mais puis-je dire : voilà l'homme, sans dire aussi : voilà Dieu ! De qui l'homme tiendrait-il la bonté, si Dieu n'en était l'océan primordial, et si en formant notre cœur, il n'y avait pas versé avant tout une goutte de sien ? Oui, Dieu est bon ; oui, la bonté est l'attribut qui recouvre en lui tous les autres, et ce n'est pas sans raison que l'antiquité gravait au fronton de ses temples cette inscription fameuse où la bonté précède la grandeur. Mais toute perfection suppose un objet où s'appliquer. Il fallait donc à la bonté divine un objet aussi vaste et profond qu'elle-même : Dieu l'a découvert. Du sein de sa plénitude, il a vu cet être sans beauté, sans forme, sans vie sans nom, cet être sans être que nous appelons le néant ; il a entendu le cri des mondes qui n'étaient pas, le cri d'une misère sans mesure, et elle a dit au temps : commence ! Le temps et l'univers ont obéi à la volonté de Dieu, comme la volonté de Dieu avait obéi, mais librement, à l'inspiration de la bonté.

Je dis librement. Mes frères, parce que toutes les perfections divines s'exercent au dedans d'elles-mêmes dans le mystère de la Sainte-Trinité, et que leur action extérieure n'est plus dès lors nécessaire à leur dilatation, mais un effet spontané du libre arbitre de Dieu. Dieu était bon avant de créer le monde, et sa bonté absolue se produisait à l'infini dans la communication éternelle des trois personnes incarnées. Quand donc il a fait l'univers, il l'a fait par un mouvement libre de son cœur, et non par nécessité. Il l'a fait gratuitement, sans l'impulsion de l'intérêt, sans la contrainte du devoir, sans l'entraînement d'un amour qui fut mérité, dans la seule fin de satisfaire sa bonté en communiquant la vie. C'est pourquoi saint Thomas d'Aquin traitait cette question dit que Dieu est la seule être parfaitement libéral, parce que seul il n'agit pas pour son utilité, mais à cause de sa bonté.

Cette conclusion, messieurs, est de la plus haute importance pour toute la suite du dogme chrétien, et il est nécessaire de résoudre les difficultés qu'elle présente, soit au point de vue théologique, soit au point de vue rationnel.

Théologiquement, on oppose au texte de l'écriture ainsi conçu : *Omnino propter semetipsam operatus est Dominus.* — Le Seigneur a tout fait pour lui-même. Ces paroles ont un caractère de précision et de clarté qui obscurcit, ce semble, toutes les idées que nous venons d'émettre devant vous. Il est aisé pourtant de vous les expliquer. Dieu, pas plus qu'un être, ne saurait puiser hors de lui les motifs de ses déterminations ; il les trouve dans sa nature, et en leur cédant s'il est permis de parler ainsi, il se manifeste qu'il agit pour lui-même. Mais la bonté a cela d'excellent et de singulier qu'elle a le bien des autres pour but, et qu'en agissant à cause d'elle, on agit cependant pour autrui et d'une manière désintéressée. Ainsi il est vrai de dire qu'en créant le monde par bonté, Dieu l'a créé pour lui, puisque sa bonté, c'est lui-même, et néanmoins il est pareillement vrai de dire qu'il l'a créé libéralement, puisqu'il se proposait le bien de sa créature, et que ce bien ne pouvait accroître sa propre félicité. Mais l'être libéral accorde, le motif de bonté restera encore pur et sans reproche ; car il n'y a rien de plus parfait que de trouver du bonheur à communiquer le sien. Cet égoïsme-là, si c'en est un, est celui des grandes âmes, et sans doute, bien que la créature soit inutile à Dieu, il faut croire que notre amour ne lui est pas indifférent, et que sans le rendre plus heureux, il nous rend au moins chers et précieux devant lui.

Il me sera facile encore de vous expliquer cette autre expression, que Dieu a créé le monde pour sa gloire. La gloire intérieure de Dieu est dans sa souveraine perfection ; sa gloire extérieure consiste à être connu et aimé des intelligences libres ; et il est hors de discussion qu'il a en effet donné l'être à ces intelligences pour en être connu et aimé. Mais pourquoi a-t-il voulu les appeler à le connaître et à l'aimer ? Et-ce pour leur bonheur ou pour son utilité personnelle, par le motif de la bonté ou par celui de l'intérêt ? Nous

avons établi, avec saint Thomas d'Aquin que c'était par le motif de la bonté, et l'expression dont il s'agit ne décide rien à l'encontre, puisqu'elle ne touche même pas la question. Il suffit de définir le mot de gloire pour en être assuré.

Arrivons donc aux objections du rationalisme.

Loin de convenir que le monde est un ouvrage de la bonté divine, le rationalisme n'y voit pas même une œuvre de justice. Est-il juste, dit-il de disposer du sort d'autrui sans sa participation ? Lorsqu'il a plu à Dieu, usant d'une toute-puissance incompréhensible, d'appeler à la vie des êtres intelligents, des êtres capables de juger si l'existence était un don ou un malheur, avait-il le droit d'agir sans leur consentement. Les Romains l'ont écrit avec autant d'éloquence que de raison : *Nemini invito beneficium confertur.* — Il n'y a pas de bienfait sans la volonté qui l'accepte. De quel droit nous a-t-on faits sans nous ? De quel droit nous a-t-on tirés du néant pour nous jeter, sans que nous leussions, dans cet aléa de maux qu'on appelle la vie ? Pourquoi nous dorions tranquilles dans l'éternité de notre sommeil, et tout à coup une main invisible nous a saisis, une voix inconnue nous a appelés : elle nous a dit avec empire : *Vieus, visus, pendo, aine !* Et après qu'obéissant malgré nous à cet ordre implacable, nous avons passé des heures ou des années entre des réalités confuses et des illusions déçues, tout à coup encore la main qui nous avait attachés à notre première tombe, cette main nous repousse ! Et la voix qui nous avait appelés, la même voix nous crie : C'est assez, couche tes membres, clos tes yeux sors de ce monde, va-t'en ! Mais si c'était pour nous qu'on nous a faits, nous ne devrions pas nous consulter pour savoir où, quand, comment, à quelles conditions on nous donnait la vie ! Nul n'y a songé ; la vie nous est venue comme nous vient la mort, avec insulte et mépris de nous. Ah ! qu'une vaine théologie dise ce qu'elle voudra, ce n'est pas ici la plainte de l'esprit, c'est le gémissement de l'âme, c'est la sincérité de la souffrance et l'accusation de tous les mondes. Que du moins on nous laisse pleurer sur nous, qu'on respecte la désolation des âges, qu'on n'ajoute pas un malheur de notre destinée et autre malheur de vouloir le comprendre !

Je me taisais, Messieurs, au bruit de ces accents qui vous ont troublés plus d'une fois, et qui peut-être troublent encore dans cette assemblée bien des cœurs brisés ; je me taisais ou plutôt j'abandonnerais mes lèvres aux frémisses de la plainte et de l'ingratitude, si je prenais dans cette question le même point de départ que vous. Oui, si cette vie était la vie, si cette lumière était la lumière, si ce monde était le monde, oui, je courrais non front de mes mains, et je descendrais avec vous dans l'abîme d'un désespoir où je ne souffrirais même pas qu'on voulût me consoler. Mais l'avez-vous cru, et le christianisme vous l'a-t-il dit ? L'avez-vous cru, que cette vie fût la vie, que cette lumière fût la lumière, que ce monde fût le monde ? L'avez-vous cru, et qu'est-ce qui vous l'a dit ? Je vous le demande encore une fois : qui est-ce qui vous l'a dit ? Vous-mêmes, personne autre que vous. Eh bien ! sachez une chose, c'est que je ne vous crois pas. Je crois que cette vie est un chemin, que cette lumière est une ombre, que ce monde est un prélude ; je crois que la vie est Dieu, que la lumière est Dieu, que le monde est Dieu. Et je crois de toute mon âme, au prix de mon sang, s'il le faut, que Dieu nous a créés pour vivre de lui, pour nous éclairer de lui, pour trouver en lui la substance dont tout ce que nous voyons n'est qu'une image incapable et douloureuse. C'est ma foi, c'est celle que je vous annonce, et pour la combattre, il faut la prendre telle qu'elle est, et non pas telle que vous la faites dans les injustices ou les découragements de votre esprit.

A continuer.

L'ANGLÈTERRE ET LE SAINT-SIÈGE.

La Chambre des Communes d'Angleterre vient d'offrir aux esprits sérieux un bien triste spectacle. La discussion du bill destiné à autoriser le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège semble avoir bouleversé toutes les idées dans l'honorable assemblée. Membres du Gouvernement, orateurs catholiques et protestants, champions de la liberté des cultes et défenseurs de la suprématie anglicane, nous ne saurions dire qui a divagué davantage. Certes, nous avions rié la Chambre-Haute quand, il y a bientôt six mois, elle discuta ce bill. Ses orateurs avaient évoqué des fantômes contre lesquels ils s'étaient vainement livrés bataille. Bien que les nobles lords fussent, en majorité, désireux de de pouvoir aller visiter Rome sous l'égide d'un ambassadeur britannique, ils ont si bien travaillé à atteindre ce but que le bill sorti de leurs mains rend pour le moment impossible l'objet dont chacun d'eux avait à cœur la réalisation.

Nous espérons mieux de la chambre des communes ; mais nous ne comptons pas sur lord Palmerston, lord John Russell, M. Gladstone, M. Sheil, M. Anstey, John O'Connell, pour nous berner aux principaux orateurs qui ont pris part à la discussion. Nous savions d'avance ce que nous promettaient M. Spooner et le représentant d'Oxford, sir Robert Inglis ; mais ces deux chevaliers de l'anglicanisme ont trouvé de nombreux rivaux.

Les débats que nous allons résumer ont fait naître dans nos cœurs un profond sentiment de tristesse, parce qu'ils nous ont convaincus que l'Angleterre n'est pas encore digne de l'honneur qu'elle ambitionne d'avoir un ambassadeur dans la capitale du monde chrétien. Non, malgré le vote définitif de la chambre, les relations diplomatiques entre le cabinet de Saint-James et le Vatican ne se rétabliront pas en vertu du bill actuel. Les termes dans lesquels ce bill est conçu mettent le Souverain-Pontife dans la nécessité de repousser les propositions qui lui seraient faites. Le Pape était cependant très disposé à entrer en relations officielles avec l'Angleterre, et la lecture du projet de loi primitif (non amendé par les Lords) avait produit la plus agréable impression sur l'esprit de Pie IX [1].

Il eût été plus habile pour le ministère d'enterrer l'œuvre sortie de la chambre-haute, et de présenter à l'ouverture de la session prochaine un nouveau projet de loi. Nous avions

(1) C'est Mgr Wiseman qui nous révèle ce fait dans une brochure intitulée : *Words of Peace and Justice.*

supposé qu'il avait pris cette résolution, en voyant qu'il laissait la session s'écouler sans saisir les communes du bill que les Lords lui avaient envoyé le 29 février dernier. Le projet de loi, discuté, amendé et dénature par la première branche de la législature, a dormi cinq mois et demi dans les cartons de la chambre des communes, et en dépit de cette circonstance, il a été reproché au ministère de vouloir prendre ses honorables membres par surprise. Nous ne savons quel est le représentant qui a découvert cet argument, dont la valeur ne le cède pas d'ailleurs à la plupart de ceux qui ont été discutés. Écoutez lord Palmerston, qui le premier à la parole.

Sait-on pourquoi le ministère anglais veut établir des relations officielles avec le Saint-Siège ? Les raisons les plus élevées données par lord Palmerston sont celles-ci : 1° un ambassadeur à Rome favoriserait le commerce anglais dans les états pontificaux et pourra négocier un traité de commerce ; 2° un jour viendra, dit le ministre, où les états romains auront des chemins de fer ; or si nous sommes en bons rapports avec le Pape, nous lui demanderons la permission de voyager dans ses wagons quand nous voudrions aller nous promener aux Indes ! pense-t-on que ces considérations soient de nature à flatter beaucoup le Souverain Pontife et le peuple romain ? Ces arguments, qui le croiraient ? n'ont pas converti la chambre. Les raisons commerciales invoquées par le ministre ont paru de médiocre valeur devant les intérêts spirituels bien autrement importants qui sont engagés dans la question. Les anglais qui vont aux Indes présentent, disent-ils, renoncer aux chemins de fer romains et prendre la voie la plus longue, plutôt que de voir leur jeune reine exposée aux séductions du Pontife romain. Cela est sérieux. Une partie considérable de la chambre des communes craint que le nonce qui représenterait le Pape à Londres ne cherchât à convertir la reine à la foi romaine. Voilà pourquoi, ainsi que les lords l'ont spécifié, la chambre des communes veut, elle aussi, à ce que le nonce ne puisse être jésuite, ni religieux, ni même prêtre ; les anglais ne veulent pas d'un représentant revêtu d'un caractère sacré.

Lord Palmerston répond à l'objection que la crainte de perdre des points étrangers au bill sera laïque ; car autrement la même raison devait empêcher l'Angleterre d'avoir des rapports diplomatiques avec le Sultan, de peur que l'ambassadeur de la sublime porte ne se mit un jour en humeur de conquête et ne cherchât à gagner la reine à la religion de Mahomet.

Une discussion sur les rapports à établir avec Rome devait permettre à certains orateurs de parler de tout, aussi ont-ils largement usé de cette latitude.

L'Irlande, ses misères, son épiscopat, son clergé, ses habitants, ont été passés en revue. La chambre s'est occupée de Maynooth, du *beguist-act*, du *college-bill*, de l'archevêque du Dublin, de Mgr. Wiseman, des catholiques d'Angleterre, de la création des nouveaux sièges épiscopaux, de la lettre de lord Clarendon à Mgr. Nicholson, à l'occasion des statuts des facultés d'Irlande [1] ; enfin les orateurs ont touché à tant de points étrangers au bill que lord Palmerston en a conclu qu'ils n'avaient pas à soutenir contre le projet d'objection sérieuse. Il n'est pas jusqu'au petit ouvrage de piété intitulé : le *Jardin de l'âme* qui n'ait été le sujet de vives explications.

Entre autres naïvetés dignes d'être signalées, lord John Russell a dit très sérieusement qu'il n'avait pas été consulté sur la création projetée de nouveaux sièges épiscopaux par l'église romaine, et qu'il ne donnerait pas son consentement à ce projet. . . . si jamais on le lui demandait. Le noble lord, qui a si bien expérimé à la chambre que l'autorité spirituelle du Pontife romain échappe à tout contrôle gouvernemental, n'a pas compris qu'en érigeant des sièges épiscopaux il s'agissait simplement de régler l'exercice de cette autorité contre laquelle il reconnaît l'impuissance de son pouvoir . . . à moins de recourir à des lois de persécution. M. Gladstone, qui est un homme d'état, écrivain et penseur, s'est laissé dominer par l'impression commune, et a pris dans le projet de diviser l'Angleterre en diocèses catholiques des considérations qui commencent à passer de mode, même dans les meetings d'*Exeter Hall*. M. Gladstone appartient à l'école qui ne voit dans l'Église qu'une humble servante de l'état, et fidèle à ses principes, il désire que l'Angleterre noue des relations avec la cour de Rome, afin de s'en servir comme moyen d'influence en Italie.

Nous ne relèverons pas ce que les prédictions de M. Gladstone et de ses amis ont de ridicule. Il y a en ce moment et il a existé longtemps en Angleterre des vicaires apostoliques, spirituellement administrés par des évêques. Quel est le nom distinct ou diocèse l'étendue de pays sur laquelle s'étend et s'exerce la juridiction épiscopale, nous avons de la peine à comprendre quelle incertitude peut en concevoir M. Gladstone. Les évêques catholiques ne prétendent pas ravir aux prélats de l'église officielle la liberté d'insérer, et aucun d'eux, (point capital), ne songe à revendiquer la moindre part à leurs bénéfices. La nouvelle division ecclésiastique ne saurait inquiéter les anglais plus que l'état actuel des choses, et d'ailleurs de quel droit s'en offenseraient-ils ? Est-ce que les méthodistes et toutes les sectes n'ont pas leur organisation ? Dans un pays où la liberté de conscience est respectée, quelle autorité pourrait chercher à s'immiscer dans une administration dont le caractère est exclusivement spirituel ?

Chacun conviendra que la discussion des communes n'a pas fait briller la science religieuse des membres qui y ont pris part. L'étendue d'ingratitude ne saurait suffire à relever les absurdités qui ont été avancées et soutenues par les partisans comme par les adversaires du projet de loi.

Nous devons constater avec un profond regret que les catholiques anglais et irlandais n'ont su ni attaquer ni défendre le bill avec plus d'élevation et à l'aide de meilleurs arguments que les protestants. Les adversaires catholiques du projet de loi, loin de se borner à en critiquer les défauts, se sont laissés entraîner à des exagérations insensées. M.

(1) Sir Robert Inglis a signalé à la Chambre la rectification de l'Univers, qui a fait observer dans son article du 9 août, sur les nouveaux statuts, que l'on avait commis une erreur en publiant cette lettre comme étant adressée à l'archevêque de Dublin.

Anstey soutient que si ce bill était jamais mis en vigueur, le Pape et les catholiques d'Angleterre et d'Irlande seraient livrés pieds et poings liés au gouvernement britannique.

“Pour ma part, a-t-il ajouté, j'espère que lorsque ce bill recevra la sanction royale, le Pape aura cessé d'être souverain des états romains, de manière que les auteurs du bill se trouveront déçus dans l'objet qu'ils veulent atteindre.”

On conviendra que M. Anstey, naguère nommé, si nous ne nous trompions, membre d'un des ordres royaux de chevalerie, se laisse entraîner bien loin par le désir de désappointer lord Palmerston. Son exaltation s'expliquerait-elle par son intimité avec M. Urquhart, le mauvais génie du chef du *Foreign-Office* ? John O'Connell n'a pas mieux posé la question ; mais il a cependant dans la sagesse du Pontife romain la confiance dont manque son collègue, car il a exprimé la conviction que le Pape repousserait les propositions de l'Angleterre avec mépris. M. J. O'Connell a été moins heureux quand il a cherché à pénétrer les motifs secrets qui inspirent le ministère ; il a fait assister la chambre à une véritable scène de fantasmagorie. Les tours de force de son imagination n'ont pas servi utilement la cause qu'il a défendue d'ailleurs avec talent et conviction.

Les membres catholiques de la Chambre ont insisté pour qu'on substituât dans le projet de loi les mots *Souverain-Pontife* à ceux de *Souverain des États Romains* ; mais le Ministère, approuvé des protestants, a maintenu cette rédaction et a même fait disparaître, d'un des articles du bill, les mots *Cour de Rome*.

La raison alléguée pour refuser ce changement mérito d'être consignée. Il importe que l'on sache à Rome que les membres du gouvernement anglais désirent appeler le Pape Souverain des États romains, parce que dans des temps de révolution on ne sait si le *Souverain de Rome* sera longtemps Pape. L'observation ne peut manquer de flatter Pie IX. Est-ce que l'Espérance exprimée par M. Anstey, qui est catholique, aurait suffi pour justifier, en Angleterre, cette précaution des législateurs ?

M. Sheil, qui est irlandais, catholique et de plus membre du Gouvernement, a parlé pour défendre en comité la clause portant que le Pape ne pourra se faire représenter que par un laïque. Cet article, qui n'existait pas dans le projet primitif, n'eût pas été introduit dans le bill par la Chambre des lords si les pairs catholiques s'étaient trouvés à leur poste le jour où il a été proposé. Il n'a été voté qu'à la majorité de quatre voix, tandis que sept membres catholiques étaient absents ; M. Sheil conclut de ce fait qu'on ne peut reprocher cette clause au Gouvernement ; mais puisqu'il la trouve dans le bill, il aime autant l'y conserver que de l'en faire disparaître. M. Sheil eût fait preuve d'habileté, de sagesse et de bon goût, en laissant à lord Palmerston le soin de soutenir cette thèse. Son discours, qui n'aurait rien d'étranger sur les lèvres d'un protestant, est un scandale sur celles d'un catholique.

Il est à regretter pour lord Palmerston que Mamiani ne soit plus aux affaires. La demande d'un ambassadeur laïque par l'Angleterre eût fourni à ce ministre l'occasion d'un nouveau conflit avec son souverain ; mais quel but se propose lord Palmerston. Mamiani n'était plus ministre, quand il vante la sécularisation du gouvernement romain ? “Après tout, en voyant un ambassadeur laïque, nous nous passerons de son représentant, et nous nous trouverons vis-à-vis de son gouvernement dans la position de la Prusse et de la Russie, qui ont des ambassadeurs à Rome sans avoir près de leur cour des représentants du Saint-Siège.”

Lord Palmerston peut se rassurer. Nous sommes persuadés que le Pape ne consentira jamais à recevoir un ambassadeur anglais avant de pouvoir se faire représenter à Londres par qui bon lui semblera. Le gouvernement anglais connaît bien que Pie IX n'a point le pouvoir de lui imposer si facilement un ambassadeur. La discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des Communes est d'ailleurs de nature à éclairer le Saint-Père sur ce que demandent de lui dans cette circonstance d'honneur de son gouvernement et la dignité du Saint-Siège.

Le bill peut être considéré comme définitivement adopté, car il a passé en comité et n'a plus qu'à subir *pro forma* l'épreuve de la troisième lecture.

Ce projet de loi, tel qu'il est conçu et rédigé, nous paraît plus ridicule que dangereux, et nous ne comprenons pas pourquoi les catholiques s'en effraient. Le ministère anglais, contrairement à ses intentions, ajoute une barrière à celle qui déjà s'oppose à l'établissement des rapports officiels entre Londres et le Vatican. Cette raison nous fait regretter l'adoption du bill, car nous désirions voir s'établir entre le Saint-Siège et l'Angleterre des relations qui eussent quoi que l'on en dise, produit les plus heureux résultats. Les débats que cette question a soulevés à la Chambre des Lords et dans celle des Communes, le langage des membres du Gouvernement, l'attitude des protestants, l'impertinence des catholiques, toutes ces circonstances nous ont convaincu que le moment de voir un ambassadeur anglais à Rome n'est pas arrivé. Quant aux considérations qui peuvent influer sur la conduite du Saint-Siège dans cette circonstance, nous n'avons pas à les énumérer ; la sagesse et l'expérience du grand Pape qui préside aux destinées de l'Église nous en dispensent.

Univers.

LE GÉNÉRAL EUGÈNE CAVAYGAC. — Le général Cavaignac aujourd'hui chef du pouvoir exécutif, est né à Paris le 15 octobre 1802. Il est fils de Jean-Baptiste Cavaignac, député de la Convention.

Eugène Cavaignac, après avoir fait ses études au collège Sainte-Barbe fut admis à l'école Polytechnique. Il entra ensuite à l'école d'application de Metz comme sous-lieutenant de génie, et fut placé, en 1824, dans le 2e régiment de cette arme. Lieutenant en second le 1er octobre 1826, lieutenant en premier le 12 janvier 1827, il fit, en 1828, la campagne de Morée. Le 1er octobre 1829, il fut nommé capitaine au même régiment. Il avait vingt-sept ans.

Revenu de la Grèce, le capitaine Cavaignac était, en 1831, en garnison à Metz. Le projet d'association nationale, qu'il signa et qui fut considéré comme un acte d'opposition, lui valut la disgrâce officielle ; il fut mis en non-activité.